



Quelles sont les caractéristiques des structures de l'insertion par l'activité économique ?

Fin 2023, la moitié des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Depuis 2018, le nombre de structures actives en fin d'année augmente, malgré la baisse tendancielle du nombre d'associations intermédiaires (AI).

Les établissements de l'IAE exercent majoritairement dans le tertiaire, dans des secteurs proches de ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS). Alors que la grande majorité des établissements de l'ESS ou des établissements employeurs classiques comptent moins de 10 salariés, ceux de l'IAE emploient plus fréquemment entre 10 et 49 salariés.

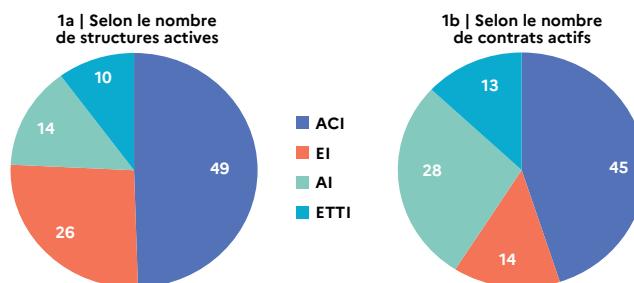
Les établissements de l'IAE sont principalement situés en milieu urbain, 20 % étant implantés dans une commune rurale. Ils sont présents sur la quasi-totalité du territoire même si, relativement à l'ensemble des établissements employeurs, ils sont davantage représentés dans les départements d'outre-mer ainsi que dans le nord-est et le centre-ouest de la France métropolitaine.

Bien qu'ils soient des établissements « classiques » au sens où ils produisent des biens et des services pour réaliser des bénéfices (dans le respect de certaines règles¹), les établissements d'insertion par l'activité économique (IAE) ont pour objectif principal de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en mettant en œuvre une politique spécifique d'accompagnement et d'accueil. Ces structures s'engagent à embaucher ces individus, pour une durée limitée, en contrepartie d'une aide versée par l'État. Le secteur de l'IAE regroupe quatre types de structures² : les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises

d'insertion (EI) accueillent directement leurs salariés, tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) mettent à disposition leurs salariés auprès de particuliers, du secteur public ou d'entreprises. Fin 2023, sur les 142 500 salariés exerçant dans les structures de l'IAE, 64 600 travaillent en ACI, 19 400 en EI, 40 000 en AI et 18 500 en ETTI (graphiques 1a et 1b).

Comprendre la configuration et le fonctionnement de ces établissements (encadré 1), leur évolution sur la dernière décennie, les secteurs d'activité où ils opèrent et leur répartition sur le territoire permet d'éclairer cette activité économique et notamment de connaître ses spécificités au regard des entreprises « classiques », en particulier celles du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui poursuivent également un but d'utilité sociale.

GRAPHIQUE 1 | Répartition des structures actives de l'IAE et des contrats de travail associés selon le type de dispositif fin 2023, en %



Lecture : 10 % des structures actives fin 2023 sont des ETTI, et 13 % des contrats actifs fin 2023 ont cours dans ce type de structure.

Champ : structures et contrats actifs fin 2023.

Source : ASP, traitement Dares.

¹Voir par exemple les pages suivantes pour les [ateliers et chantiers d'insertion](#) (ACI) et pour les [associations intermédiaires](#) (AI).

²Il existe un cinquième type de structure, les entreprises d'insertion par le travail indépendant (ETTI), qui mettent en relation des clients avec des personnes en insertion ayant le statut de travailleur indépendant. En expérimentation depuis 2018, les 67 ETTI actives fin 2023 comptent 1 400 personnes ; elles sont exclues du champ de cette étude.

ENCADRÉ 1 • Les quatre configurations de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) peut s'inscrire dans une entité plus ou moins large et s'articuler ou non avec d'autres structures d'insertion.

L'entreprise – au sens de l'unité légale – est une entité juridique de droit public ou privé qui doit obligatoirement être déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux de commerce, Sécurité sociale, direction générale des Finances publiques, etc.). Chaque unité légale peut comprendre un ou plusieurs établissements, chacun étant rattaché à un lieu d'implantation géographique unique.

Dans le secteur de l'IAE, un établissement peut lui-même porter une ou plusieurs structures (également désignés par le terme « dispositifs ») : atelier et chantier d'insertion (ACI), entreprise d'insertion (EI), association intermédiaire (AI) ou entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI). La structure est donc un dispositif spécifique rattaché à un établissement.

En distinguant ces trois niveaux¹ (unité légale, établissement et structure), il est possible de définir quatre configurations de SIAE (schéma).

Pour la majorité des structures, l'organisation est simple : une unité légale comprend un établissement qui porte une unique structure. Ainsi, 86 % des unités légales appartenant au champ de l'IAE portent un seul établissement de l'IAE associé à un seul type de structure (configuration A ; [tableau EN A en ligne](#)). Les établissements organisés selon ce modèle accueillent en moyenne chacun 32 salariés en insertion fin 2023. Les EI, et dans une moindre mesure, les ACI, y sont surreprésentés. Un tiers de ces établissements opèrent dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Ensuite, 7 % des unités légales portent plusieurs établissements de l'IAE, chacun d'eux étant associé à une seule structure (configuration B). Les établissements ayant cette configuration comptent chacun en moyenne 31 salariés en insertion fin 2023. Les ETTI représentent 34 % des unités légales organisées de cette façon, alors qu'elles ne sont que 10 % de l'ensemble des unités légales (graphique 1a). A contrario, la place occupée par les ACI au sein de cette configuration est moins importante que sur l'ensemble des unités légales (32 % contre 49 %). Les secteurs des activités des services administratifs et de soutien (dont l'intérim) ainsi que de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution sont surreprésentés au sein des SIAE de la configuration B.

Par ailleurs, 6 % des unités légales comptent un seul établissement de l'IAE, celui-ci étant associé à plusieurs types de structures

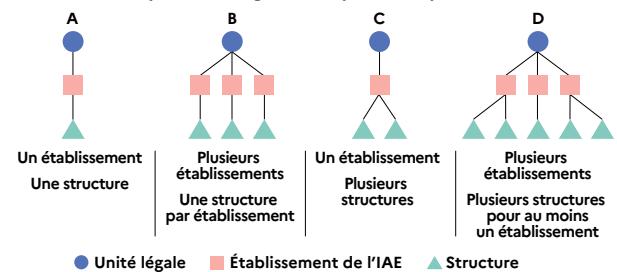
(configuration C). Ces dernières emploient en moyenne chacune 33 salariés en insertion fin 2023. Aucune ETTI n'a cette configuration ; les EI y sont surreprésentées. Près de la moitié (48 %) des établissements de cette catégorie appartiennent au secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Enfin, moins de 1 % des unités légales portent plusieurs établissements de l'IAE, dont au moins un portant plusieurs types de structures (configuration D). Cette situation très minoritaire concerne des établissements accueillant en moyenne chacun légèrement moins de salariés en insertion (26 salariés fin 2023). Ces derniers sont presque exclusivement des ACI et des EI. La moitié des établissements en question (50 %) interviennent dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Quand ils portent plusieurs dispositifs (catégories C et D), les établissements en portent deux pour la quasi-totalité d'entre eux, le plus souvent un ACI et une EI (59 % des cas) ou, moins fréquemment, un ACI et une AI (38 %) ([tableau EN B en ligne](#)).

Plus du tiers (35 %) des unités légales portant un établissement de l'IAE portent aussi un ou plusieurs établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'IAE ([tableau EN C en ligne](#)). Pour les ETTI, il s'agit même de plus de la moitié (56 %). Les établissements IAE et non IAE d'une même unité légale exercent la plupart du temps dans le même secteur d'activité : cette situation prévaut dans 62 % des cas lorsque l'unité légale dispose d'un seul établissement hors IAE et dans 43 % des cas lorsqu'elle en compte plusieurs ([tableau EN D en ligne](#)). Les établissements non IAE appartiennent majoritairement (58 %) au secteur de la santé humaine et de l'action sociale ([tableau EN E en ligne](#)).

SCHÉMA | Les quatre configurations possibles pour les SIAE



Note : seuls les établissements portant une structure de l'IAE (nommés « établissements de l'IAE » dans cette publication) sont représentés sur le schéma. Dans chaque configuration, il est possible que les unités légales portent également des établissements n'appartenant pas au champ de l'IAE.

¹La notion de groupe définie dans l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 n'est pas prise en compte dans cette étude. L'entreprise se définit comme une unité légale.

La moitié des structures de l'IAE sous forme d'ateliers et chantiers d'insertion

Trois quarts des structures de l'IAE actives fin 2023 accueillent directement leurs salariés : près de la moitié (49 %) sont des ACI et plus du quart (26 %) sont des EI (graphique 1a).

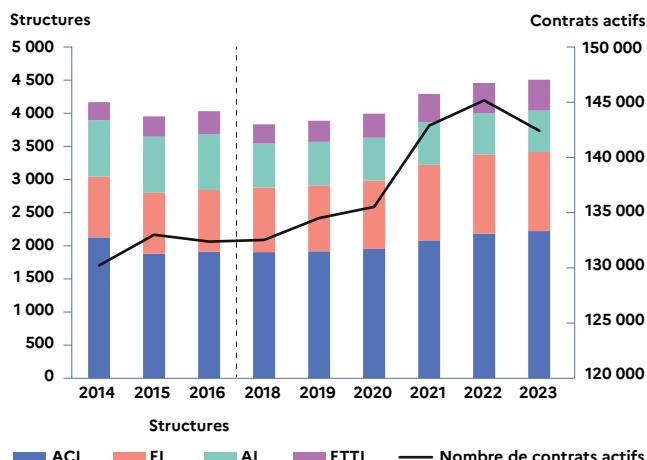
Si les structures mettant à disposition leurs salariés (AI et ETTI) représentent seulement 24 % des structures actives fin 2023, elles comptent 41 % des contrats de travail actifs à la même date, car elles accueillent un nombre de salariés en insertion

plus important [1]. En particulier, alors que les AI représentent 14 % des structures actives fin 2023, 28 % des contrats actifs au même moment ont cours dans ce type de dispositif.

Sur les cinq dernières années, hausse du nombre de structures de l'IAE actives

Le nombre de structures actives en fin d'année est plus important en 2023 qu'en 2014 (4 510 contre 4 170, graphique 2). La baisse du nombre de structures actives entre 2014 et 2018

GRAPHIQUE 2 | Nombre de structures d'IAE actives et de contrats de travail actifs en fin d'année depuis 2014



Note: en raison d'une évolution du système d'information responsable d'un recensement du nombre de SIAE incluant temporairement des doublons, il n'est pas possible de produire des indicateurs pour 2017. Cette discontinuité affecte toutefois uniquement cette année-là: les indicateurs calculés à partir de 2018 demeurent comparables à ceux de 2014 à 2016.

Lecture: 467 ETTI sont actives fin 2023. Au total, 142 416 contrats IAE sont actifs fin 2023.

Champ: nombre de structures actives dans l'IAE de fin 2014 à fin 2023.

Source: ASP, traitement Dares.

(-8 %) est plus que compensée par une forte hausse depuis 2018 (+15 %), particulièrement depuis 2020.

Cette évolution traduit principalement celle des ACI, qui représentent environ la moitié des structures actives. Le nombre d'EI et d'ETTI augmente sur les deux périodes, en particulier depuis 2018. Cette hausse est particulièrement forte pour les ETTI (+41 % en neuf ans). Le nombre d'AI, lui, diminue globalement sur les dix dernières années, avec une baisse plus marquée entre 2014 et 2018 (-22 %) qui se modère depuis 2018 (-6 %).

L'évolution du nombre d'établissements du champ de l'IAE est similaire à celle du nombre de structures : alors que le nombre d'établissements actifs diminue de 9 % entre 2014 et 2018, il augmente nettement (+17 %) entre 2018 et 2023, soit une croissance globale de 7 % de 2014 à 2023 ([tableau A en ligne](#)). L'ampleur de cette hausse sur les dix dernières années varie selon les régions : elle est surtout marquée en Île-de-France et à La Réunion. Par ailleurs, ce sont les secteurs des activités de services administratifs et de soutien ainsi que de la santé humaine et de l'action sociale qui contribuent le plus à la hausse du nombre de SIAE depuis dix ans ([tableau B en ligne](#)).

Des activités proches de celles de l'économie sociale et solidaire, mais davantage ancrées dans la santé humaine et l'action sociale

La majorité des établissements de l'IAE s'insèrent dans l'économie sociale et solidaire (ESS), avec laquelle ils partagent des objectifs (encadré 2). Les établissements de l'IAE et de l'ESS exercent ainsi majoritairement dans les trois mêmes secteurs d'activité. Celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale regroupe 39 % des

ENCADRÉ 2 • Qu'est-ce qui distingue l'économie sociale et solidaire de l'insertion par l'activité économique ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe l'ensemble des entreprises poursuivant un objectif d'utilité sociale autre que le seul partage des bénéfices. Leur fonctionnement doit respecter un encadrement de ces derniers (principalement consacrés aux activités de l'entreprise) et une gouvernance démocratique. Quatre familles d'organisations privées appartiennent par nature au champ de l'ESS : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Des entreprises lucratives de droit privé peuvent également y prétendre, sous réserve du respect des conditions prévues par la loi¹ et de validation par un greffe du tribunal de commerce. Cette étude s'appuie sur le périmètre statistique des entreprises de l'ESS défini par l'Insee².

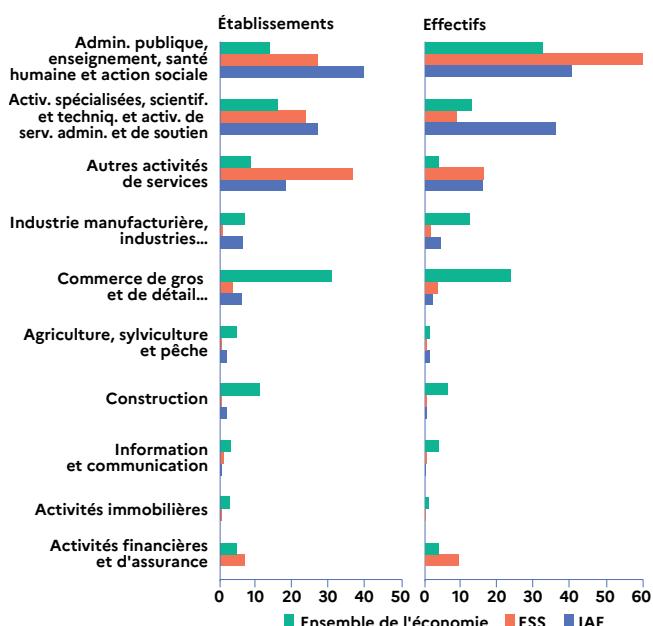
En raison de leur statut juridique, la quasi-totalité des ACI (89 %) et la totalité des AI (100 %) appartiennent au champ de l'ESS. Si un peu plus de la moitié (51 %) des EI y figurent aussi, seule une minorité d'ETTI (18 %) en font partie ([tableau EN F en ligne](#)).

Au total, 73 % des établissements de l'IAE appartiennent à l'ESS. Malgré cette couverture partielle, les SIAE sont souvent comparées aux entreprises de l'ESS, étant par nature orientées vers des objectifs plus sociaux qu'économiques, tels que l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>.

²[L'économie sociale | Insee](#).

GRAPHIQUE 3 | Répartition des établissements employeurs, de l'ESS et de l'IAE actifs fin 2023 et de leurs effectifs selon leur secteur d'activité*, en %



Note: les établissements employeurs actifs sont ceux comptant au moins un salarié fin 2023, hors défense et particuliers employeurs.

Lecture: le secteur de la construction regroupe 11 % des établissements employeurs actifs fin 2023 et emploie 6 % de l'ensemble des effectifs fin 2023
Champ: établissements actifs comptant au moins un salarié fin 2023.

Source: ASP, traitement Dares ; Insee, [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#).

TABLEAU 2 | Répartition des établissements employeurs actifs fin 2023 selon leur secteur d'activité détaillé, parmi les trois secteurs principaux de l'IAE

	IAE	ESS	Ensemble de l'économie
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	39	27	14
dansanté humaine et action sociale	33	18	6
dansaction sociale sans hébergement	31	10	2
danshébergement médico-social et social	2	5	1
dansadministration publique	4	0	3
dansenseignement	3	9	5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	27	24	16
dansactivités de services administratifs et de soutien	26	22	7
dansactivités liées à l'emploi	20	3	1
dansservices relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager	4	18	4
Autres activités de services	18	37	9
dansautres activités de services	17	18	6
dansactivités des organisations associatives	14	17	2
dansarts, spectacles et activités récréatives	1	19	3
Autres secteurs	16	13	62
danscommerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	6	3	31

Lecture: 33 % des établissements de l'IAE actifs fin 2023 exercent dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

Champ: établissements actifs de l'IAE et de l'ESS comptant au moins un salarié fin 2023.

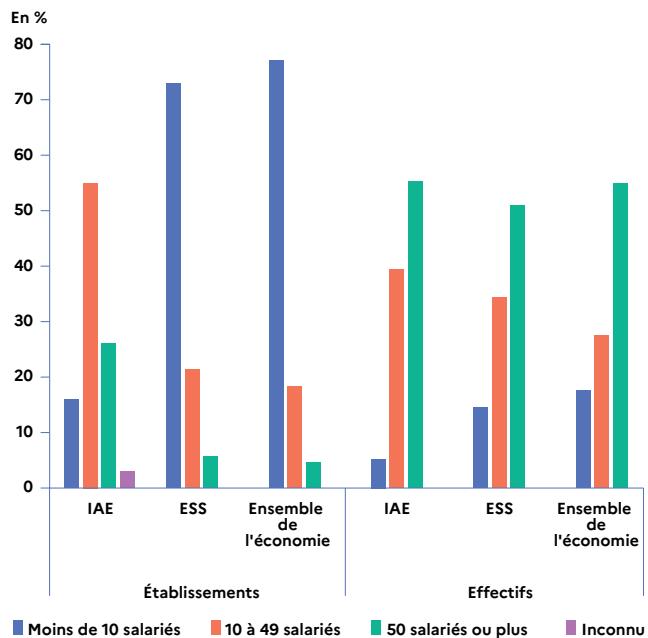
Sources: ASP, traitement Dares; Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié.

établissements de l'IAE et 27 % des établissements de l'ESS, contre 14 % de l'ensemble des établissements employeurs actifs fin 2023 (graphique 3). Environ un quart des établissements de l'IAE (27 %) et de l'ESS (24 %) exercent des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien, une part supérieure à celle observée sur l'ensemble des établissements employeurs (16 %). Enfin, le secteur des autres activités de services, qui comprend notamment les organisations associatives ainsi que les arts et spectacles, est moins représenté (18 %) parmi les établissements de l'IAE que dans ceux de l'ESS (37 %), mais l'est davantage (9 %) que dans les établissements employeurs. Ce sont également ces trois secteurs qui regroupent le plus de contrats d'IAE.

Comme les établissements de l'ESS (3 %), ceux du champ de l'IAE sont beaucoup moins présents dans le commerce de gros et le commerce de détail, les transports, l'hébergement et la restauration (6 %) que l'ensemble des établissements employeurs (31 %).

À un niveau sectoriel plus fin, des différences apparaissent toutefois entre l'IAE et l'ESS (tableau 2). Les établissements de l'IAE sont très présents dans la santé humaine et l'action sociale (33 % des établissements actifs fin 2023), principalement dans l'action sociale sans hébergement (31 %). Ceux de l'ESS opèrent moins souvent dans ces secteurs (respectivement 18 % et 10 % des établissements), ce qui reste entre trois et cinq fois supérieur à l'ensemble des établissements.

GRAPHIQUE 4 | Répartition des établissements employeurs et des salariés selon les effectifs de l'établissement fin 2023



Note: les tranches d'effectifs sont calculées sur l'ensemble des salariés des structures. Pour l'IAE, cela recouvre à la fois les salariés en insertion dans le cadre de l'IAE et les autres (personnel encadrant ou non).

Lecture: 73 % des établissements de l'ESS actifs fin 2023 comptent moins de 10 salariés et 15 % des salariés travaillant dans l'ESS fin 2023 exercent dans un établissement de moins de 10 salariés.

Champ: établissements actifs comptant au moins un salarié fin 2023.

Source: ASP, traitement Dares; Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié, traitement Dares.

Si environ 25 % des établissements de l'IAE et de l'ESS se positionnent dans les activités de services administratifs et de soutien, il s'agit principalement d'activités liées à l'emploi pour les premiers (20 % des établissements de l'IAE) et de services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager pour les seconds (18 % des établissements de l'ESS). En effet, les AI et les ETI mettent à disposition d'autres entreprises leurs salariés et entrent ainsi dans le secteur des activités liées à l'emploi.

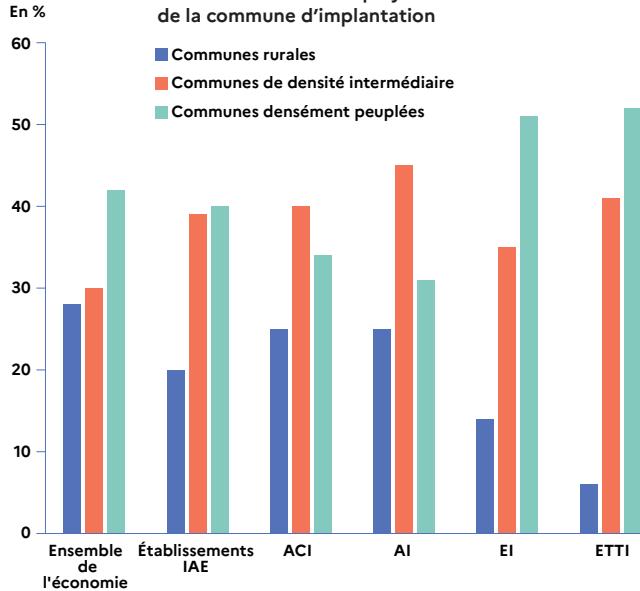
Près de 20 % des établissements de l'ESS appartiennent au secteur des arts, spectacles et activités récréatives, contre seulement 1 % des établissements de l'IAE.

Entre 10 et 49 salariés dans plus de la moitié des établissements de l'IAE

Les établissements de l'IAE sont moins souvent de petite taille que les autres établissements (graphique 4): seuls 16 % d'entre eux comptent moins de 10 salariés (en insertion ou non) fin 2023, contre 73 % des établissements de l'ESS et 77 % de l'ensemble des établissements employeurs. Les petits établissements emploient seulement 5 % des salariés de l'IAE, contre 15 % des salariés de l'ESS et 18 % des effectifs de l'ensemble des établissements, tous secteurs confondus.

Si les établissements de taille moyenne sont majoritaires en IAE, l'emploi se concentre plutôt dans ceux de plus grande taille.

GRAPHIQUE 5 | Répartition des établissements de l'IAE et des établissements employeurs selon la densité de la commune d'implantation



Lecture: 28 % des établissements employeurs actifs fin 2023 sont implantés dans une commune rurale.

Champ: établissements actifs comptant au moins un salarié fin 2023.

Source: ASP, traitement Dares; Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié, traitement Dares.

Ainsi, les établissements de 10 à 49 salariés sont les plus représentés en IAE (55 %), soit trois fois plus que dans l'ensemble de l'économie. En revanche, ils emploient moins de salariés que les établissements de plus grande taille : plus de la moitié des salariés de l'IAE travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus, comme dans les autres secteurs économiques.

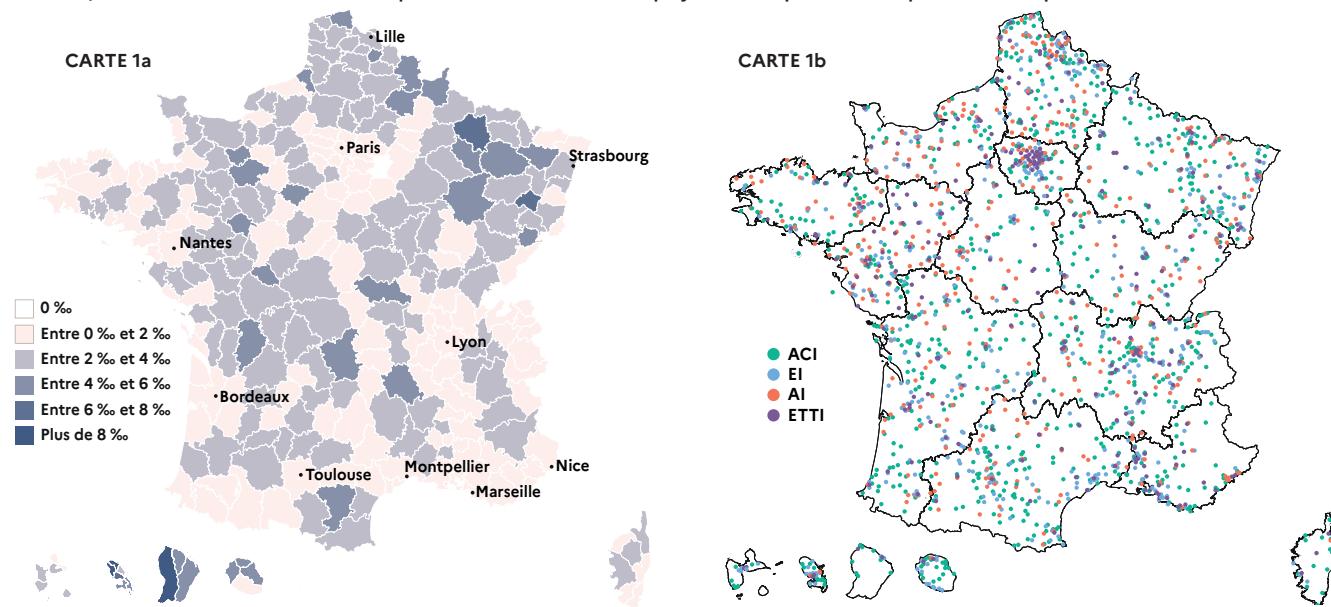
Au sein de deux secteurs figurant parmi les plus représentés en IAE (action sociale sans hébergement et activités des organisations associatives), les établissements sont également de plus grande taille. Dans l'action sociale sans hébergement, seuls 10 % des établissements de l'IAE comptent moins de 10 salariés, contre 39 % dans l'ESS et 46 % dans l'ensemble des établissements employeurs ([tableau C en ligne](#)). Plus de 20 % des établissements de l'IAE actifs dans les activités des organisations associatives emploient 50 salariés ou plus, contre seulement 1 % des établissements de l'ESS et 2 % de l'ensemble des établissements employeurs.

Les établissements de l'IAE exerçant des activités liées à l'emploi, principalement de la mise à disposition de salariés, sont en revanche plus souvent de taille intermédiaire que l'ensemble des établissements employeurs du même secteur.

Des établissements de l'IA majoritairement implantés dans des communes urbaines

Fin 2023, 39 % des établissements de l'IAE se situent dans des communes de taille intermédiaire [selon la grille communale de densité de l'Insee³](#) (graphique 5), contre 30 % de l'ensemble des établissements employeurs. Les établissements de l'IAE sont sous-représentés dans les communes rurales, qui regroupent 20 % d'entre eux, contre 28 % de l'ensemble des établissements employeurs. De même, ils sont très légèrement moins représentés dans les communes densément peuplées (40 % des établissements de l'IAE, contre 42 % de l'ensemble des établissements employeurs).

CARTE 1 | Nombre d'établissements de l'IAE pour mille établissements employeurs actifs par zone d'emploi fin 2023 et position des SIAE sur le territoire



Lecture: la zone d'emploi de Paris compte moins de deux établissements de l'IAE pour mille établissements employeurs classiques.

Champ: établissements de l'IAE actifs comptant au moins un salarié fin 2023.

Sources: ASP, traitement Dares; Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié, traitement Dares.

³La grille communale de densité établie par l'Insee permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire : plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Cette grille distingue trois types de communes : celles densément peuplées, celles de densité intermédiaire, ainsi que les communes rurales.

Cette répartition varie selon le type de la structure. Alors que la majorité des ACI et des AI se trouvent dans des communes rurales (25 % des ACI et des AI) ou de taille intermédiaire (40 % des ACI, 45 % des AI), plus de la moitié des EI et des ETTI se situent dans des communes densément peuplées. Seules 6 % des ETTI sont implantées en commune rurale.

Une présence plus marquée dans le Nord-Est, le Centre-Ouest et les régions d'outre-mer

Les structures de l'IAE sont présentes sur tout le territoire français (carte 1a): seules 2 % des zones d'emploi ne comptent aucune SIAE active fin 2023.

Rapporté à l'ensemble des établissements, le poids de ceux de l'IAE est plus important en outre-mer: ils représentent plus de 8 % des établissements dans le nord de la Martinique et dans l'Ouest guyanais, contre 2 % de ceux de l'ensemble du territoire français.

En France métropolitaine, deux zones d'emploi de la région Grand Est (Verdun dans la Meuse et Remiremont dans les Vosges) offrent également un taux de SIAE élevé (près de 8 % des établissements).

Les zones d'emploi du Nord, comme Douai ou Maubeuge, ou celles du Centre-Ouest, entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes, enregistrent une présence relativement importante d'établissements de l'IAE dans l'ensemble des établissements (entre 4,5 % et 5,2 %).

À l'inverse, le sud-est de la France, notamment la zone de Marseille, et la région bretonne abritent les zones où les proportions sont les plus basses. Malgré une apparente concentration en Île-de-France (carte 1b), les établissements de l'IAE y sont peu nombreux relativement à l'ensemble des établissements.

Cette répartition des établissements de l'IAE reflète principalement celle des ACI, qui sont les structures les plus nombreuses ([tableau D en ligne](#)). Les autres types de structures se répartissent différemment sur le territoire. Les EI apparaissent mieux représentées dans le Nord, l'Est et le Centre-Ouest, mais sont absentes de quelques zones d'emploi, en particulier de Bretagne et d'Occitanie. Les AI ont un poids important dans l'ouest de la Guyane et dans le centre-ouest de la France, mais sont peu présentes en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et à La Réunion, voire en sont absentes. Les zones dans lesquelles le poids des ETTI est le plus important sont la Guyane, la Corse, et les zones d'emploi de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche, dans les Pays de la Loire. ●

Sara Chikhi (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Chikhi S. (2025), « [L'insertion par l'activité économique en 2023](#) », *Dares Résultats* n° 9, février.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère chargé du Travail ISSN 2267 - 4756

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
dares.presse@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

